



**Patrimoine  
Culturel  
Immatériel  
en France**

connaître, pratiquer, transmettre



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Reconnaissance nationale de la Transhumance comme Patrimoine culturel immatériel

---

**Ce mardi 2 juin 2020, le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel a rendu, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à l'inscription des savoir-faire et des pratiques de la transhumance en France à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel.**

Alors que les premières montées en estives ont commencé dans les différents massifs français, la communauté des bergers et transhumants peut s'enorgueillir d'une nouvelle reconnaissance institutionnelle par le ministère de la Culture. Depuis le 2 juin, la transhumance est reconnue comme patrimoine culturel immatériel pour la richesse de ses savoir-faire : les modes de conduite des troupeaux transhumants, les modes d'élevage et les pratiques de gestion pastorale en altitude, les pratiques coutumières de gestion collective des territoires pastoraux, les savoir-faire liés à l'artisanat et à l'élaboration de produits alimentaires, enfin, les pratiques sociales, rituels et événements festifs en temps de transhumance.

Le comité qui a examiné la fiche de synthèse proposée a souligné la qualité du travail réalisé dans chaque territoire tout en saluant l'effort de synthèse nationale mettant en valeur une vision de la pratique de la transhumance commune et des enjeux partagés malgré la très forte diversité des territoires concernés. Les membres ont par ailleurs été très sensibles au fait que cette fiche soit une synthèse très complète des savoir-faire et des pratiques associés à la transhumance, ainsi que de toutes les races animales concernées, y compris les animaux accompagnant les troupeaux.

Cette reconnaissance doit maintenant contribuer à positionner le pastoralisme à sa juste place que ce soit dans les débats d'orientation concernant les projets de territoire ou dans les échanges de toute forme avec la société civile. La communauté pastorale peut aussi maintenant sereinement valoriser ce travail de longue haleine et légitimement communiquer au sein de la profession et du grand public sur cette pratique vertueuse et porteuse d'avenir dans nos territoires ruraux.

Loin d'une mise sous cloche, le travail d'inventaire réalisé ne fige pas une pratique mais au contraire permet de la maintenir dynamique, de la valoriser et de la promouvoir de façon durable. Il débouche sur un vrai programme opérationnel traduit sous forme de "Charte de sauvegarde et de valorisation de la transhumance" qui sera accessible *in extenso* sur le site de l'Inventaire national, pour que l'ensemble "fasse modèle" selon les préconisations du Comité. Cette charte a vocation à être reprise dans les différents territoires afin que les communautés transhumantes s'approprient la démarche et déclinent le programme dans leurs projets de territoires.

C'est une première étape, dans la procédure d'inscription de la pratique de la transhumance, dans son volet français, sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO), portée par le CORAM – Collectif des Races locales de Massif – , avec une mobilisation forte des acteurs du monde pastoral des différents

massifs et territoires concernés par cette pratique, ainsi que l'accompagnement du ministère de la Culture et la collaboration des autres ministères concernés, en particulier de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le succès de cette démarche permet de lancer la phase de coopération internationale qui doit déboucher sur le dépôt du dossier de candidature à l'UNESCO pour mars 2022. Rappelons à ce titre qu'en décembre dernier la transhumance dans les Alpes et en Méditerranée a été inscrite une première fois sur la Liste représentative (UNESCO), pour l'Autriche, la Grèce et l'Italie. La France s'engage donc, avec l'Espagne et plusieurs autres pays européens (Albanie, Andorre, Croatie, Luxembourg, Portugal, Roumanie), dans un élargissement de cet élément.

Cette reconnaissance accordée à présent à la transhumance pour les valeurs patrimoniales partagées qui la constituent, elle la doit à tous les transhumants et pastoraux en général qui nous ont précédés, à tous les acteurs publics ou privés qui aujourd'hui l'enrichissent avant d'en assurer la transmission aux générations futures.

**Le CORAM** - Collectif des Races locales de Massif - est une association créée en 2007 afin promouvoir, coordonner, représenter et défendre les races locales situées sur les principaux massifs français (Alpes, Pyrénées, Massif central et Corse) qui recherchent l'amélioration de la compétitivité des élevages tout en axant leur politique sur le maintien de pratiques de production liées aux territoires qu'elles occupent et sur le renforcement du lien entre les races locales et leurs produits typiques. Il regroupe les Organismes de Sélections (OS) qui ont en charge la gestion et l'orientation de la sélection ainsi que la promotion des races locales de massif.

**Contact presse**

CORAM

Fabienne GILOT

*Coordination du projet UNESCO*

[projets.fabiennegilot@gmail.com](mailto:projets.fabiennegilot@gmail.com)

[www.races-montagnes.com](http://www.races-montagnes.com)

<https://fr-fr.facebook.com/Coram.collectif/>